Département
LOIRE ATLANTIQUE

Commune
D'ERBRAY

DECISION

DEC-26-043 : Location et maintenance du matériel incendie des vestiaires et du club house - NORMEO

Le Maire d'Erbray,

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération en date du 20 mars 2026 du conseil municipal donnant délégation au maire, au nom de la commune, à l'effet de prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres : d'un montant inférieur au seuil réglementaire au-delà duquel les procédures formalisées sont requises, s'agissant des fournitures et des services, d'un montant inférieur à 100.000 €, s'agissant de travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

VU le contrat de location de matériel incendie n° 2362 de la société VITAUFEU Services, sous la marque commerciale NORMEO, et ses annexes,

Considérant la nécessité d'équiper les vestiaires de football et le club-house de matériel de protection incendie et d'en assurer la maintenance.

DECIDE

Article 1 : Approuve le contrat avec la société VITAUFEU Services (NORMEO), située à MARTIGNE-FERCHAUD (35640), pour la location et la maintenance du matériel incendie des vestiaires de football et du club house. Le matériel comprend 8 extincteurs, les panneaux de signalisation, un plan d'intervention, quatre plans d'évacuation et un registre de sécurité, conformément à l'inventaire annexé au contrat.

Article 1 : Le contrat est conclu pour une durée de trois ans à compter de la mise à disposition du matériel, pour une redevance annuelle de 118,70 € HT (soit 142,44 € TTC), maintenance incluse.

Article 2 : La Directrice Générale des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise à la préfecture de Nantes ;
- notifiée aux intéressés.

À Erbray, le 8 octobre 2026
Le Maire
Isabelle DUFOURD-BOUCHET



Accusé de réception en préfecture
044-214400541-20261008-DEC-26-043-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026